

Sierra Club déplore également l'absence d'inventaire, et le peu de connaissances que nous avons sur la situation actuelle de nos ressources forestières. Ce que cela a fait voir en réalité, honorables sénateurs, c'est à quel point les gouvernements, fédéral et provinciaux, ont fait preuve de laxisme dans la surveillance et l'entretien de nos forêts et dans le contrôle de l'industrie.

Ce qu'on peut voir chez nous, en comparaison de la situation des forêts et de l'excellente gestion forestière qui existe en Scandinavie par exemple, devrait suffire à nous convaincre des effets à long terme de nos méthodes actuelles. Il est clair que notre situation est suffisamment semblable à celle du nord de l'Europe pour en tirer des leçons vitales et pour les appliquer. Ce sont là des choses que le ministre lui-même avait signalées avant de prendre la tête du ministère dans son rapport intitulé *Le ghetto vert*.

Honorables sénateurs, nous avons également entendu l'Assemblée des Premières nations et le Grand conseil des Cris du Québec. Il faut signaler qu'aucun représentant des populations autochtones n'avait comparu devant le comité de la Chambre des communes qui était chargé d'étudier ce projet de loi. Les autochtones n'ont pas été consultés à propos de ce projet de loi et on ne parle d'eux nulle part. Je pense que l'on aurait pu, et même que l'on aurait dû, corriger cette omission. Le ministre est chargé en vertu du paragraphe 7.a):

de promouvoir la coopération, en matière de ressources forestières canadiennes, avec les gouvernements provinciaux et les organisations non gouvernementales du Canada et de participer à la promotion de celle-ci avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales.

Il n'est question nulle part des membres de nos Premières nations qui, plus que tout autre groupe de citoyens canadiens, intègrent la forêt et son écosystème à leur mode de vie. Elles n'ont jamais renoncé, par traité ou autrement, à leurs droits traditionnels de chasse, de pêche et de piégeage. Pourtant, ces droits leur ont été systématiquement enlevés dans bien des régions du pays, et même dans le Nord, en raison du déboisement par l'industrie, avec l'appui officiel ou tacite du gouvernement. L'exploitation a été systématique et, dans certaines régions, excessive et désastreuse.

• (1510)

Les représentants des autochtones ont concentré leurs efforts sur le projet de la baie James, dans le nord du Québec. Au départ, cet énorme projet hydroélectrique a été conçu et construit sans la moindre évaluation des conséquences environnementales. Il y a de nombreuses années de cela, c'était avant que le public ne s'intéresse à la protection de l'environnement. Aujourd'hui, la phase deux de la baie James est en cours et, une fois de plus, il n'y a eu ni examen ni audiences publiques.

Le projet, honorables sénateurs, comporte le détournement de tout un réseau hydrographique. La rivière ne sera plus au même endroit que maintenant. Le déboisement pour ce projet a été massif. C'est pour cela que le Grand conseil des Cris implore les ministres fédéraux de l'Environnement et des Pêches, et sans doute des Forêts, d'intervenir pour contraindre la province à faire une étude.

Honorables sénateurs, cela m'amène à mon dernier point qui est de savoir exactement quelle est la position du gouvernement en ce qui concerne les études d'impact écologique entreprises par les provinces. Un peu plus tôt cette année, un juge fédéral, Bud Cullen, a décidé que le gouvernement n'avait pas rempli ses responsabilités concernant l'étude d'impact avant d'autoriser la construction du barrage Rafferty-Alameda en Saskatchewan. Après la décision du juge Cullen, Ottawa fut contraint de faire une étude d'impact et d'arrêter la construction du barrage. Avant cette affaire, il y avait des évaluations faites par les provinces, auxquelles le gouvernement souscrivait.

Maintenant, le gouvernement fédéral doit respecter les conditions de son propre Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement pour tout projet sur des terres fédérales, avec de l'argent fédéral ou considéré comme une initiative fédérale. C'est la situation actuelle avec le groupe fédéral-provincial chargé du projet ALPAC dans le nord de l'Alberta. C'est la première évaluation conjointe depuis la décision Cullen.

Comme les sénateurs le savent, le processus d'examen a soulevé beaucoup de controverses en Alberta où l'on prétend, d'une part, que c'est une ingérence dans les droits de la province à utiliser ses ressources forestières pour diversifier son économie et créer de nouveaux emplois, alors que d'autre part on dit que l'on ne protège pas suffisamment l'environnement ni les terres des autochtones. La controverse déborde sur les Territoires du Nord-Ouest, comme me le faisait remarquer le sénateur Adams, en raison des risques de pollution des rivières.

C'est un exemple patent des conflits de priorités que je mentionnais plus tôt. Un des principaux problèmes, c'est que le processus d'évaluation et d'examen a été imposé après le démarrage du projet, à un moment où des contrats avaient déjà été signés et où la construction avait démarré. Le public n'avait jamais été appelé à participer.

Le sous-ministre adjoint de l'Environnement nous a fait remarquer que le projet ALPAC exigeait un examen conjoint parce qu'on estime qu'une série de pouvoirs fédéraux concernant des terres fédérales, des parcs nationaux et des terres indiennes seraient touchés par l'installation proposée.

Le sénateur Roblin: Et le poisson!

Le sénateur Fairbairn: Oui, et le poisson. L'examen concerne uniquement le projet et ne saurait porter sur la menace possible cumulative des nombreuses autres usines visées dans la même région au nord de ma province. À ce jour, le nouvel examen n'a pas encore été abordé, que je sache, au tout début du processus de planification d'un projet sur lequel repose nos espoirs d'avenir.

Si, dès le début, toutes les parties intéressées sont au courant des exigences en matière de protection environnementale, on pourra éviter tout différend entre de puissantes forces antagonistes, comme c'est le cas en Alberta ces jours-ci, différend qui surgira très certainement si l'examen est imposé au projet de la baie James, au Québec. Nous attendons impatiemment la loi qui établira les règles à suivre pour le ministère de l'Environnement, puisqu'il reviendra à ce dernier de procéder à cet examen.